

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE**

**CRFP 13**

**MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCATION DE**

**L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE  
CROSS SYSTEMS COMPANY**

**INITIEE PAR**

**CRFP 13**

Le présent document relatif aux autres informations de la société CRFP 13 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 13 novembre 2008, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de CRFP 13.

Le présent document d'information complète la note d'information établie par CRFP 13 relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par CRFP 13 et visant les actions Cross Systems Company. La note d'information a reçu le visa de l'AMF n° 08-239 en date du 13 novembre 2008, dans le cadre de sa décision de déclaration de conformité en date du 13 novembre 2008.

Des exemplaires du présent document d'information et de la note d'information établie par CRFP 13 sont disponibles en version électronique sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de la société Cross Systems Company ([www.carrefourpropertydevelopment.fr](http://www.carrefourpropertydevelopment.fr)) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

**CRFP 13**  
Route de Paris, Zone Industrielle  
14120 Mondeville

**BNP Paribas**  
4, rue d'Antin  
75002 Paris

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du présent document d'information et de la note d'information établie par CRFP 13 sera publié dans un quotidien d'information économique et financière de diffusion nationale.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE CRFP 13 .....</b>	<b>4</b>
1.1 Dénomination sociale – Siège social.....	4
1.2 Forme juridique .....	4
1.3 Registre du Commerce et des Sociétés – Code APE .....	4
1.4 Durée .....	4
1.5 Objet social .....	4
1.6 Exercice social .....	4
<b>2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE CRFP 13 .....</b>	<b>4</b>
2.1 Capital social .....	4
2.2 Forme des actions (article 11 des statuts) .....	5
2.3 Cession et transmission des actions (article 13 des statuts).....	5
2.4 Droits et obligations attachés aux actions (article 14 des statuts) .....	5
2.5 Droit de vote (article 19 des statuts).....	5
2.6 Répartition du capital et des droits de vote .....	5
2.7 Autres titres donnant accès au capital .....	6
<b>3. ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE .....</b>	<b>6</b>
3.1 Présidence .....	6
3.2 Limitations aux pouvoirs du Président .....	6
3.3 Commissaire aux comptes .....	6
3.3.1 Commissaire aux comptes titulaire.....	6
3.3.2 Commissaire aux comptes suppléant .....	6
<b>4. ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>7</b>
4.1 Activité de CRFP 13.....	7
4.2 Faits exceptionnels et litiges .....	7
4.3 Informations sur le Groupe Carrefour .....	7
4.4 Eléments liés à l’offre publique d’achat simplifiée de CRFP 13 sur CSC.....	8
4.5 Comptes annuels au 31 décembre 2007 .....	8
4.5.1 Comptes au 31 décembre 2007 .....	9
4.5.2 Rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes au 31 décembre 2007	15
4.5.3 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2007	16
<b>5. ATTESTATION RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT D’INFORMATION.18</b>	

## **PREAMBULE**

Il est rappelé qu'en application des articles 234-2 et 233-1-2° du Règlement général de l'AMF, la société CRFP 13, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé Route de Paris, Zone Industrielle – 14120 Mondeville, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 487 564 759 (« **CRFP 13** », ou la « **Société** ») offre aux actionnaires de la société Cross Systems Company, société anonyme au capital de 10.750.415,60 euros, dont le siège social est situé 66, avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 381 844 471, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (Compartiment C) de NYSE Euronext Paris SA sous le code ISIN FR0004161677 (« **CSC** »), d'acquérir la totalité de leurs actions CSC au prix unitaire de 0,09 euro, auquel pourrait s'ajouter un éventuel complément de prix, dans les conditions décrites dans la note d'information établie par CRFP 13 (l'« **Offre** »).

Le présent document de présentation de CRFP 13 est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

## **1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE CRFP 13**

### **1.1 Dénomination sociale – Siège social**

CRFP 13 – Route de Paris, Zone Industrielle – 14120 Mondeville

### **1.2 Forme juridique**

Société par actions simplifiée, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et par ses statuts.

### **1.3 Registre du Commerce et des Sociétés – Code APE**

Registre du Commerce et des Sociétés : 487 564 759 RCS Caen

Code APE : 6420Z (Activités des sociétés holding)

### **1.4 Durée**

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit à compter du 20 décembre 2005, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### **1.5 Objet social**

La Société a pour objet en France et en tous autres pays :

la prise d'intérêt ou de participations dans toutes sociétés et affaires françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet,

et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

### **1.6 Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## **2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE CRFP 13**

### **2.1 Capital social**

A la date du présent document, le capital social de CRFP 13 s'élève à 40.000 euros, divisé en 4.000 actions d'une seule catégorie de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

## **2.2 Forme des actions (article 11 des statuts)**

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription prise en compte individuellement dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ces comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'associé.

## **2.3 Cession et transmission des actions (article 13 des statuts)**

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social.

Les cessions d'actions entre vifs, les transmissions par voie de succession ou de liquidation de communauté entre époux des actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions, y compris entre associés, est soumise à l'agrément du Président qui résulte soit d'une autorisation écrite du Président, soit d'une autorisation préalable formulée par le Président après mise en œuvre de la procédure d'agrément prévue aux statuts.

La procédure d'agrément prévue par les statuts est applicable à toutes les cessions, mêmes aux adjudications publiques en vertu d'une ordonnance de justice ou autrement. Toutefois, cette procédure n'est pas applicable en cas d'apport en société, d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission.

## **2.4 Droits et obligations attachés aux actions (article 14 des statuts)**

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives dans les conditions fixées par les statuts.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions collectives et aux statuts.

## **2.5 Droit de vote (article 19 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

## **2.6 Répartition du capital et des droits de vote**

A la date des présentes, la structure de l'actionnariat de la Société est la suivante :

Carrefour, société anonyme de droit français au capital de 1.762.256.790 euros, dont le siège social est situé 26, quai Michelet – 92300 Levallois-Perret, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 652 014 051 (« **Carrefour** ») détient 4.000 actions de la Société, soit la totalité du capital et des droits de vote de la Société.

## **2.7 Autres titres donnant accès au capital**

A l'exception des actions, il n'existe aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de la Société.

## **3. ADMINISTRATION, DIRECTION, CONTROLE**

### **3.1 Présidence**

Le Président de la Société est Carrefour.

Carrefour a été nommée Président de CRFP 13 pour une durée illimitée aux termes des statuts constitutifs de la Société signés le 12 décembre 2005.

### **3.2 Limitations aux pouvoirs du Président**

Toutes décisions entraînant directement ou indirectement modification des statuts sont réputées extraordinaires et requièrent l'approbation de la majorité en nombre des associés représentant plus de soixante dix pour cent du capital social, à moins qu'une autre majorité ou l'unanimité soit requise par une disposition spéciale des statuts ou de la loi.

Toutes autres décisions qui excèdent les pouvoirs du Président conformément aux dispositions légales et statutaires requièrent l'approbation de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée des actionnaires.

Les emprunts (autres que les prêts ou dépôts consentis par les associés), les constitutions de garanties, avals et cautionnements, les transactions et les mainlevées sans paiement, les achats, ventes ou prises en location d'immeubles, les prises ou cessions de participations, requièrent l'autorisation préalable des associés en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective ordinaire.

### **3.3 Commissaire aux comptes**

#### **3.3.1 Commissaire aux comptes titulaire**

La société DELOITTE & ASSOCIES, dont le siège social est situé 185 C, avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommée, aux termes des statuts constitutifs de la Société signés le 12 décembre 2005, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

#### **3.3.2 Commissaire aux comptes suppléant**

La société BEAS, dont le siège social est situé 7/9, Village Houssay – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, nommée, aux termes des statuts constitutifs de la Société signés le 12 décembre 2005, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

## **4. ACTIVITE ET RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

### **4.1 Activité de CRFP 13**

La Société a été constituée le 12 décembre 2005 et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen le 20 décembre 2005.

CRFP 13 a pour objet principal la détention d'intérêt ou de participations dans des sociétés et affaires françaises ou étrangères. A la date des présentes, la seule participation qu'elle détient est sa participation dans CSC dont elle détient seule, 50.037.738 actions, et de concert avec la société CRFP 16, société en nom collectif au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé Route de Paris, Zone Industrielle – 14120 Mondeville, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 507 569 220 (« **CRFP 16** »), 52.949.988 actions, représentant environ 98,5 % du capital et des droits de vote de CSC. CRFP 16 est également une société du Groupe Carrefour, détenue indirectement par Carrefour.

CRFP 13 pourrait acquérir des actions supplémentaires de CSC dans le cadre de l'Offre, celle-ci portant sur l'intégralité des actions de CSC non détenues à ce jour par CRFP 13, seule ou de concert avec CRFP 16, soit, à la connaissance de CRFP 13, 802.090 actions CSC.

### **4.2 Faits exceptionnels et litiges**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'évènement exceptionnel ou de litige significatif susceptible d'affecter substantiellement son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

### **4.3 Informations sur le Groupe Carrefour**

CRFP 13 est détenue à 100 % par la société Carrefour. Elle a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Carrefour.

Deuxième distributeur mondial et premier distributeur européen, le Groupe Carrefour est devenu un leader de la distribution dans le monde avec 82,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires HT en 2007.

Les actions de la société Carrefour, société de tête du groupe, sont admises aux négociations sur le marché Eurolist (Compartiment A) de NYSE Euronext Paris SA depuis 1970.

L'acquisition du contrôle de CSC et son intégration au sein du Groupe Carrefour s'inscrit dans le cadre du développement du métier immobilier du Groupe Carrefour. CSC a en effet vocation à exercer ses activités dans le domaine immobilier, tout particulièrement dans le domaine de l'immobilier commercial, investissant dans de tels actifs et les exploitant, notamment par voie de location, directement ou à travers des filiales. CSC deviendra ainsi l'un des véhicules de la mise en œuvre de la stratégie immobilière du Groupe Carrefour aux côtés des sociétés Carrefour Property et Immobilière Carrefour.

Ces renseignements concernant le Groupe Carrefour sont disponibles sur le site Internet [www.carrefour.com](http://www.carrefour.com) sous la rubrique « Information réglementée », en particulier le document de référence de Carrefour déposé auprès de l'AMF le 22 avril 2008 sous le numéro D. 08-0275.

#### **4.4 Eléments liés à l'offre publique d'achat simplifiée de CRFP 13 sur CSC**

Le prix d'acquisition des actions CSC non détenues par CRFP 13, seule ou de concert avec CRFP 16, dans le cadre de l'Offre s'élève au total à 72.188 euros (sur la base du capital social de CSC à la date du dépôt de l'Offre) dans l'hypothèse où la totalité des actions CSC visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, soit 802.090 actions au prix unitaire de 0,09 euro.

Il est prévu que ce montant serait financé ou refinancé sur fonds propres de la Société ou par avance en compte courant consentie par Carrefour à CRFP 13.

L'acquisition par le Groupe Carrefour des actions qui seraient éventuellement apportées à l'Offre aura un impact considéré comme non significatif sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA (résultat opérationnel avant prise en compte des dotations aux amortissements et des dotations aux provisions) et le résultat opérationnel consolidé du Groupe Carrefour ainsi que sur le résultat net part du Groupe de Carrefour (société tête du Groupe Carrefour) et sur les éléments du bilan consolidé de Carrefour affectés par l'opération, dans la mesure où le montant des capitaux propres de CSC au 1<sup>er</sup> octobre 2008 s'élève à 310.994 euros.

#### **4.5 Comptes annuels au 31 décembre 2007**

La situation financière de la Société au 31 décembre 2007 est présentée aux paragraphes 4.5.1 à 4.5.3 ci-après. Il est précisé que depuis le 31 décembre 2007 et en dehors de l'acquisition de la participation dans CSC telle que décrite au paragraphe 4.1 du présent document et de son financement, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation commerciale, comptable et financière de la Société.



## 4.5.1 Comptes au 31 décembre 2007

**BILAN ACTIF**

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2007 (12)</i>	<i>31/12/2006 (12)</i>
Capital souscrit <i>non</i> appelé <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> Terrains Constructions Installations techniques, matériel, outillage Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b> Participations par mise en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b> Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes <b>CRÉANCES</b> Créances clients et comptes rattachés Autres Capital souscrit et appelé, non versé <b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b> Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance	36 594		36 594	37 887
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>36 594</b>		<b>36 594</b>	<b>37 887</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des emprunts Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36.594</b>		<b>36.594</b>	<b>37.887</b>

## BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	31/12/2007 (12)	31/12/2006 (12)
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(2 113)	
<b>RESU/LTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>(1 293)</b>	<b>(2 113)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>36 594</b>	<b>37 887</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>		
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 594</b>	<b>37 887</b>

*Résultat de l'exercice en centimes*

**-1 292,93**

*Total du bilan en centimes*

36 594,25

**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Erpetailan</i>	<i>31/12/2007 (12)</i>	<i>31/12/2006 (12)</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			976 317	1 809 304
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b> Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant: dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 293</b>	<b>2 113</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(1 293)</b>	<b>(2 113)</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b> Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>				
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>(1 293)</b>	<b>(2 113)</b>

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2007 (12)</i>	<i>31/12/2006 (12)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 293</b>	<b>2 113</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>(1 293)</b>	<b>(2 113)</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### ***CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION***

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## **CREANCES ET DETTES**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **IMPOTS SUR LES SOCIETES**

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Carrefour, 26 quai Michelet, 92695 Levallois Perret.

La société est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

Le calcul de l'impôt intègre la contribution additionnelle de 3.3% (abattement fait de 763.000 euros de l'impôt au taux de droit commun).

La société ne paye pas d'impôts sur les sociétés car elle déficitaire fiscalement.

## **ANNEXE**

### **CREANCES ET DETTES**

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représentative de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés Etat, autres collectivités : créances diverses Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance	36 594	36 594	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 594</b>	<b>36 594</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ÉTAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, - 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat : impôt sur les bénéfices Etat : taxe sur la valeur ajoutée Etat: obligations cautionnées Etat : autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dettes représentatives de titres empruntés Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

### Tableau de variation des capitaux propres

<b>Comptes</b>	<b>Solde D'ouverture</b>	<b>Affectation du Résultat N-1</b>	<b>Résultat de L'exercice</b>	<b>Solde de Clôture</b>
Capital	40 000			40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserves légales				
Réserves statutaires				
Réserves réglementées				
Autres				
Report à nouveau		(2 113)		(2 113)
Résultat de l'exercice	(2 113)	2 113	(1 293)	(1 293)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>37 887</b>		<b>(1 293)</b>	<b>36 594</b>

#### 4.5.2 Rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes au 31 décembre 2007

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de la Société, à l'effet de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Le présent rapport a pour objet de vous présenter la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement.

##### **Présentation des comptes et affectation du résultat**

L'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé a été, conformément à son objet, purement financière en raison de son statut de société Holding.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 font apparaître une perte de 1.292,93 Euros eu égard aux charges d'exploitation du même montant.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice comme suit :

- Perte de l'exercice	1.292,93 Euros
	<hr/>
- Affectée au report à nouveau débiteur antérieur	2.112,82 Euros
- Soit total affecté en report à nouveau débiteur	3.405,75 Euros

Conformément à la Loi, je vous informe qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

##### **Conventions visées aux articles L.227-10 et L.227-11 du Code de Commerce**

Je vous informe qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Je vous informe également que les conventions visées à l'article L. 227-11 ont été communiquées au Commissaire aux Comptes.

##### **Prises de participations au cours de l'exercice écoulé**

La Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

##### **Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice**

Depuis le 31 décembre 2007, il n'est survenu aucun événement important, susceptible d'avoir une incidence sur les comptes qui vous sont soumis ou sur la marche de la Société.

##### **Activités en matière de recherche et de développement**

La Société n'a entrepris aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Je vais maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que je soumetts à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent.

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

Je vous invite à adopter les résolutions que je sou mets à votre vote et à me donner quitus de l'exécution de ma mission ainsi que celle de notre commissaire aux comptes.

Le Président  
Pour Carrefour  
Franck TASSAN

#### 4.5.3 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2007

---

### **Rapport général du Commissaire aux Comptes**

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2007

---

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CRFP13, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de



l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2008  
Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Frédéric MOULIN

**5. ATTESTATION RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT D'INFORMATION**

*« J'atteste que le présent document d'information qui a été déposé le 13 novembre 2008 et qui sera diffusé le 14 novembre 2008, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par CRFP 13 et visant les actions de la société CSC. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »*

**José Luis Durán**

En sa qualité de Directeur Général de Carrefour, Président de CRFP 13